

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DU 113 ZAC Paris Rive Gauche (13^{ème}) – Acquisition des Alvéoles de la rue Watt.

MM. Jean-Louis MISSIKA et Bruno JULLIARD, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 27 mai 1991 et la délibération du Conseil de Paris des 24 et 25 février 2003 modifiée par la délibération des 15 et 16 novembre 2010 approuvant la création de la ZAC Paris Rive Gauche (13^{ème}) ;

Vu le contrat de concession d'aménagement signé entre la Ville de Paris et la SEMAPA le 12 janvier 2004 ;

Vu la délibération 2012 DU 50 des 18 et 19 juin 2012, approuvant le dossier de réalisation modifié de la ZAC Paris Rive Gauche (13^e) ainsi que le programme des équipements publics, et autorisant la signature d'un avenant au contrat de concession d'aménagement du 12 janvier 2004 ;

Vu l'EDDV établi par le cabinet ATGT, géomètre expert, en novembre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 16, 17 et 18 novembre 2015 autorisant la signature de l'avenant n°3 au contrat de concession d'aménagement du 12 janvier 2004 ;

Vu l'avis de France Domaine du 23 novembre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015, par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose d'acquérir auprès de la SEMAPA les volumes 5a, 5b et 5c correspondant aux alvéoles de la rue Watt, dans la ZAC Paris Rive Gauche (13^{ème}) ;

Vu l'avis de M. le Maire du 13^{ème} arrondissement en date du 26 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} commission et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à acquérir auprès de la SEMAPA, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Paris Rive Gauche (13^{ème}) et de son programme des équipements publics, les volumes numérotés 5a, 5b et 5c, situés sur la parcelle cadastrée 13CE82, constituant les alvéoles de la rue Watt, sous l'ouvrage de la rue Alice Domont à Paris 13^{ème}.

Article 2 : L'acquisition se fera au prix de 707 000 € HT, soit 848 400 € TTC (dont 141.400 € de TVA à 20%).

Article 3 : La signature de l'acte notarié interviendra avant le paiement. Il est donc nécessaire de prévoir un échéancier de paiement.

- Le dépense d'un montant de 707 000 € HT sera imputée rubrique 8249, compte 21328, du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2016 et/ou suivants).

- La recette d'un montant de 707 000 € HT sera constatée rubrique 8249, compte 16878, mission 90006-99, activité 180, du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2016 et/ou suivants)

Article 4 : La dépense de 707 000 € HT soit 848.400 € TTC (dont 141 400 euros de TVA à 20 %), sera imputée rubrique 313, compte 16878, du budget d'investissement de la Ville de Paris (exercice 2016 et/ou suivants).

Article 5 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer tous les actes et à constituer toutes les servitudes nécessaires à l'opération.

Article 6 : Les biens cités à l'article 1 seront affectés à la Direction des Affaires Culturelles.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO